

CONNAISSEZ VOS DROITS :

5 FAITS CONCERNANT LA CHARGE PUBLIQUE

Mars 2021

Renseignez-vous, établissez un plan et parlez-en à un ami. Certaines personnes sont soucieuses lorsqu'il s'agit de demander des aides sociales pour les membres éligibles de leur famille, comme des enfants, à cause de leur statut d'immigrant. Vous avez des droits dans ce pays, quel que soit votre lieu de naissance. Nous vous encourageons à en apprendre davantage sur votre situation.

La charge publique est un terme utilisé dans la loi d'immigration qui décrit une personne qui est principalement dépendante du gouvernement pour subvenir à ses besoins. Les fonctionnaires de l'immigration examinent les demandes de visas et de cartes vertes afin de déterminer si une personne est susceptible de devenir une charge publique, selon les revenus, l'âge, la taille de la famille, la santé, l'éducation, le travail et l'affidavit de soutien (contrat avec un sponsor) de l'individu.

1

LA CHARGE PUBLIQUE NE CONCERNE PAS TOUT LE MONDE. Les réfugiés, les demandeurs d'asile, de nombreux survivants de trafic, de violences domestiques et d'autres crimes graves, ainsi que les nombreux autres immigrants « humanitaires » ne sont pas concernés. Les résidents permanents légaux (ou les personnes avec des « cartes vertes ») ne font pas l'objet d'un examen relatif à la charge publique à moins qu'ils ne quittent les États-Unis pour une durée supérieure à 180 jours et cherchent à y revenir.

2

LA PLUPART DES AIDES PUBLIQUES N'ONT AUCUNE CONSÉQUENCE SUR LE STATUT D'IMMIGRANT D'UNE PERSONNE. Les aides suivantes NE SONT PAS PRISES EN COMPTE lors de la décision relative à la charge publique :

- Programmes d'aides au logement et à l'alimentation, notamment le SNAP, le WIC, les repas scolaires, la Section 8 et les logements sociaux ;
- les paiements comptant à des fins spécifiques telles que l'aide à l'énergie d'usage domestique ou la garde d'enfants ;
- les secours d'urgence aux sinistrés, notamment l'assistance concernant la pandémie et la COVID-19 telle que le dépistage, le traitement, les vaccins, les chèques concernant les aides relatives aux conséquences économiques de la COVID-19 (stimulus checks), l'assistance financière unique et les programmes alimentaires tels que P-EBT liés à la COVID-19 ;
- les services basés sur la communauté comme les banques alimentaires et les refuges ;
- Medicaid et les autres programmes de soins médicaux ne sont pris en compte que s'ils sont payés pour un soin de longue durée comme une maison de soins infirmiers ;
- les aides « prévues » telles que la sécurité sociale, la retraite, les aides pour les vétérans.



3

SEUL UN PETIT NOMBRE D'AIDES EST PRIS EN COMPTE LORS DE L'EXAMEN DE LA CHARGE PUBLIQUE. Ces aides sont :

- l'aide financière prévue pour payer les frais de subsistance en cours comme le SSI ou TANF ; et
- les soins institutionnels de longue durée payés par Medicaid ou un autre programme gouvernemental.

Si vous avez eu recours à ces programmes spécifiques par le passé, vous pouvez toujours montrer que vous n'êtes pas susceptibles de devenir une charge publique. Les fonctionnaires de l'immigration doivent regarder toutes les circonstances lorsqu'ils examinent votre demande de carte verte ou visa. Cela comprend votre âge, santé, revenus, actifs, ressources, éducation/compétences, la famille que vous devez aider et la famille qui vous aidera.



4

LES AIDES NON FINANCIÈRES REÇUES PAR DES MEMBRES DE LA FAMILLE N'AURONT AUCUNE CONSÉQUENCE SUR VOTRE STATUT D'IMMIGRANT. Les

membres de la famille, notamment les enfants, peuvent faire une demande pour les aides sociales leur permettant de se développer correctement. Il existe une exception : si vous dépendez d'une aide financière telle que SSI ou TANF reçue par des membres de votre famille, cette aide peut être prise en compte si elle correspond à votre seule source de soutien.



5

VOS INFORMATIONS PERSONNELLES SONT PROTÉGÉES. Dans l'ensemble, les lois nationales et fédérales protègent la vie privée des personnes qui font une demande d'aide sociale ou qui en bénéficient. Les demandes relatives aux programmes sociaux ne sont pas censées exiger des informations concernant le statut d'immigrant des personnes qui ne font pas de demandes d'aide pour elles-mêmes. Les agences d'aides peuvent partager les informations avec d'autres agences gouvernementales uniquement dans le but de réaliser leurs programmes, à quelques exceptions près. Vous ne devez fournir que les informations nécessaires à la demande.

**RENSEIGNEZ-VOUS, ÉTABLISSEZ UN PLAN.
L'INFORMATION EST UN POUVOIR !**

**OBTENEZ UNE SIMULATION PERSONNALISÉE GRATUITE.
RENDEZ-VOUS SUR LE SITE WWW.KEEPYOURBENEFITS.ORG**

Apprenez-en davantage sur la signification de cette règle pour vous. Si vous allez bientôt demander la carte verte, déterminez avec votre avocat comment ces changements pourraient vous affecter ou affecter votre famille. Si vous avez besoin d'aide juridique gratuite ou à prix réduit, trouvez les services près de chez vous sur :

<https://www.immigrationadvocates.org/legaldirectory/>.